

Cultures Connectées

Règlement de l'appel à projets 2021

CONTEXTE

La Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine accompagnent l'appropriation du numérique par les opérateurs culturels depuis plusieurs années au moyen de dispositifs portés respectivement par chacun en fonction de leurs propres politiques publiques, et de dispositifs co-construits, tel que le programme *Cultures Connectées* au sein du Contrat de Plan État-Région en cours de renouvellement.

Ce renouvellement s'inscrit également dans un contexte culturel que la crise sanitaire a particulièrement impacté tant pour les artistes, opérateurs, structures et diffuseurs du secteur, que pour les publics dans ses pratiques culturelles. Plus que jamais, la crise nous révèle et nous oblige à investir et innover davantage dans le champ du numérique des arts et de la culture. Avec cette exigence et ambition, la Drac et la Région ont souhaité consolider ce partenariat global de développement du secteur numérique culturel pour la Nouvelle-Aquitaine, avec comme principaux objectifs :

- Faciliter l'émergence de projets numériques culturels innovants orientés vers les nouveaux usages et les nouvelles attentes des publics
- Encourager le développement de nouvelles formes de créations transdisciplinaires
- Accompagner la transformation des opérateurs culturels, au regard de la mutation numérique des secteurs
- Développer l'écosystème numérique culturel par la création sur le territoire, de synergies entre acteurs culturels et numériques
- Favoriser les usages, la diffusion de la culture au plus grand nombre, le développement du numérique éducatif et l'émergence de nouveaux services en ligne, tel que définis par le Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels (PNV) du Ministère de la Culture qui sera instruit dans le cadre de cet appel à projet.

Dans le cadre de ce partenariat, la Drac Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine apportent des outils de manière complémentaire sur l'ensemble du territoire régional pour réaliser une stratégie globale autour de trois volets :

- un volet « accompagnement », proposant journées d'études, concertations, mise à

disposition de ressources (veille, ingénierie), création d'un réseau d'acteurs-ressources à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

- un volet « soutien financier » regroupant plusieurs appels à projets, dont Cultures Connectées ou des appels à projets spécifiques au sein des contrats de filière.
- un volet « valorisation », proposant des contenus éditoriaux web.

OBJECTIFS

L'appel à projets 2021 *Cultures Connectées* porté par la Drac Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine a pour objectif principal de **développer l'appropriation du numérique par les professionnels du secteur culturel et la diversification des formes et formats à destination des publics.**

Cet objectif peut se décliner en différents axes :

- Favoriser la diffusion des pratiques innovantes réalisées dans l'ensemble de l'écosystème de la culture et du patrimoine.
- Favoriser des expérimentations pour développer de nouveaux services (recherche et développement de nouveaux procédés, de nouvelles organisations, de nouveaux outils en vue d'innover en matière de création et de transmission).
- Atteindre de nouveaux publics en tenant compte des nouveaux usages et notamment les formats appelant à plus d'interaction avec les publics permettant de renouveler leur appropriation artistique et culturelle.
- Créer des synergies entre l'écosystème du numérique, l'écosystème de la recherche et des sciences et celui de la culture
- Favoriser la diffusion en ligne de création artistique et culturelle de Nouvelle Aquitaine pour enrichir l'offre numérique en Région

Les partenaires ont donc choisi de soutenir des actions à travers 2 axes :

- **axe Création** : soutenir des formes artistiques incorporant des expérimentations numériques dans leur narration (interactivité publics - scène, projections, nouvelles narrations faisant appel à la réalité virtuelle et augmentée, etc.). L'ambition de la création numérique sera envisagée ; la part de la dimension numérique dans un projet plus global de création devra consister en une proposition novatrice.
- **axe Médiation** : soutenir des projets innovants de transmission (médiation culturelle, éducation artistique et culturelle, valorisation) dont l'objet est le développement de supports numériques permettant un rapport augmenté à une création ou à un élément patrimonial (ex. : applications, web-apps, dispositifs réalité virtuelle et augmentée, etc.)

CHAMP D'APPLICATION

Le projet soutenu doit avoir un lien fort avec le champ artistique ou patrimonial. L'ensemble des esthétiques est concerné (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuel, livre et lecture, patrimoine matériel et immatériel, langues et

cultures régionales), ainsi que les actions transversales privilégiées par les partenaires (éducation artistique et culturelle, etc.).

TYPE D'OPERATEURS BENEFICIAIRES

Tout type d'opérateur peut être susceptible de bénéficier d'un financement (association, collectivité territoriale, entreprise, artiste-auteur, établissement public, etc.).

CRITERES DE SELECTION

Un comité de sélection sera constitué et s'appuiera sur une grille intégrant les orientations suivantes :

1. Critères généraux

- dimension novatrice de la démarche
- lien avec le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et ses publics
- travail avec des acteurs locaux (prestataires techniques, rédactionnels, etc.)
- modèle économique viable et pérenne
- pérennité technique et opérationnelle dans la maintenance et l'évolution du projet
- sobriété numérique (vise à réduire l'impact environnemental en questionnant les critères suivants : volume et conditions de transfert des données, production de matériels responsables, lutte contre l'obsolescence programmée, etc.)
- utilisation de logiciels libres
- attention portée au pilotage, à l'évaluation et à la valorisation du projet

2. Critères spécifiques

- **axe création :**
 - qualité de la démarche et des intentions artistiques
 - hybridation des esthétiques
 - modèle de diffusion auprès des publics
- **axe médiation :**
 - qualité de l'éditorialisation
 - caractère transposable ou reproductible du support

CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Localisation

Les porteurs de projets doivent avoir :

- soit leur siège en Nouvelle-Aquitaine
- soit un projet avec un fort lien culturel avec la Nouvelle-Aquitaine

- soit développé leur projet en association avec des acteurs culturels présents sur le territoire

2. Dépenses

Sont éligibles :

- les dépenses liées aux ressources humaines (créatives et techniques) affectées au projet,
- les dépenses de matériel,
- les coûts de Recherche et Développement,
- les dépenses de prestations,
- les dépenses liées aux opérations de « clairage de droits ».

3. Typologie de projets

Ne sont pas éligibles :

- les projets ne prenant pas en compte les usages des publics ;
- les projets n'impliquant aucune innovation en termes techniques mais aussi en termes de scénario d'usage ou de sollicitation des publics ;
- les sites web, à vocation promotionnelle ou simplement informative (ex. : service de e-billetterie, refonte de site) ;
- la seule acquisition de matériel et logiciel ;
- les projets de numérisation seule ;
- les projets sans contenu culturel ;
- les seules études d'opportunité ou de faisabilité
- les projets visant la transformation numérique des structures (raccordement THD, logiciels métiers, déploiement du wifi, stockage de données hors data center, centrales de réservation, CRM – customer relation management.....)

MODALITES DE FINANCEMENT ET DE VERSEMENT DES AIDES

Le financement au titre de l'appel à projets Cultures Connectées 2021 pourra aller jusqu'à 50 % du budget total présenté.

Pour information, en 2020, le montant moyen de l'accompagnement financier moyen cumulé entre la Région et la Drac au titre de Cultures Connectées est de 22 934,21 € par projet.

La Drac et la Région Nouvelle-Aquitaine se réservent la possibilité d'intervenir séparément sur des dossiers et de verser leur subvention selon leurs modalités distinctes. Les opérateurs retenus seront financés :

- par l'État : sur présentation d'un dossier de subvention rempli et actualisé,
- par la Région : sur présentation d'un dossier de subvention rempli et actualisé, et encadré par la signature d'une convention Région-opérateur. Le développement du projet soutenu

devra débuter dans les 18 mois et finir dans les 2 ans après réception par les financeurs de la convention signée.

Les projets déjà financés au titre des dispositifs de la Drac et de la Région Nouvelle-Aquitaine ne pourront bénéficier de Cultures Connectées 2021. Cette condition ne concerne pas les aides fléchées au fonctionnement de la structure porteuse du projet.

La demande de financement pourra être postérieure au commencement d'exécution de l'opération. Toutefois, les dépenses éligibles prises en considération ne pourront être antérieures au 1/01/2021.

La Drac et la Région Nouvelle-Aquitaine informeront le porteur de projet de la bonne réception de son dossier de demande de financement. Celui-ci peut engager l'opération projetée, sans que cela ne préjuge de la suite réservée à sa demande.

POSSIBILITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les porteurs de projets peuvent solliciter en amont de la candidature définitive, un ou plusieurs rendez-vous d'accompagnement de la part de la Drac et de la Région Nouvelle-Aquitaine par l'envoi d'une courte note d'intention avec comme éléments :

- nom du porteur de projet
- titre du projet
- descriptif (objectifs, fonctionnalités, publics, calendrier)
- partenariats

Cette demande doit parvenir avant le 1/06/2021 à l'équipe instructrice via l'adresse culturesconnectees@numerique-culturel.fr.

CALENDRIER

Les grandes phases de l'appel à projets sont les suivantes :

- date de fin de réception des candidatures : **lundi 14 juin minuit**
- sélection : début juillet au sein d'un Comité de sélection
- validation définitive des lauréats lors de la Commission Permanente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'octobre 2021
- octroi des subventions en novembre 2021, voire en début d'année 2022 (avec une première avance de 70% côté Région dès réception de la convention signée)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Toute candidature doit se composer obligatoirement des pièces suivantes avec le nommage suivant :

- le fichier *titre_projet_formulaire_donnees_cc_2021.xls*
- le fichier *titre_projet_formulaire_intention_cc_2021.doc*

- un dossier regroupant toutes les pièces justificatives (liste présentée dans le fichier *formulaire_donnees_cc_2021.xls*)

Pour envoyer votre candidature, merci de bien vouloir la procédure suivante :

- regrouper l'ensemble de ces éléments dans un dossier compressé et nommé "titre_projet_cc_2021.zip"
- envoyer ce dossier compressé à l'adresse culturesconnectees@numerique-culturel.fr via un service d'envoi de fichiers de votre préférence (ex. Framadrop : <https://framadrop.org/fr/> ou Drop : <https://drop.chapril.org/>)

La Drac et la Région Nouvelle-Aquitaine notifieront le porteur de projet de la bonne réception de son dossier de candidature.

MODALITES DE SELECTION

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit. Les services instructeurs des deux partenaires se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires adressées auprès des porteurs de projets.

Une instruction technique des candidatures sera réalisée en amont de la réunion du Comité de sélection par les deux partenaires et une liste de projets éligibles sera proposée à ce comité. L'examen des projets (éligibilité et évaluation) sera exclusivement mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet. L'avis consultatif d'experts compétents dans les différents domaines pourra être également sollicité, comme leur participation au Comité de sélection.

CONTACTS ET INFOS

Pour plus de renseignements, les personnes référentes sur cet appel à projets sont à votre disposition via l'adresse culturesconnectees@numerique-culturel.fr

Veillez en amont de votre demande, lire attentivement ce règlement d'intervention.

Pour en savoir plus sur le champ du Numérique culturel en Nouvelle-Aquitaine, rendez-vous sur le site numerique-culturel.fr